



CHARGE-E DE PROJET

« Cyclotourisme et mobilités actives »

Projet LEADER

CONTEXTE :

Les Parcs naturels régionaux sont des structures qui œuvrent à allier enjeux de développement économique et préservation de l'environnement sur des territoires à fort potentiel écologique, historique et culturel. Pour cela, une charte de développement durable définie avec les habitants et acteurs locaux fixe des ambitions, des objectifs et des projets à mettre en œuvre pour parvenir à l'équilibre recherché entre maintien d'une biodiversité exceptionnelle et développement économique et social des territoires concernés. Dans cette optique, les Parcs se situent en perpétuelle quête d'innovation pour générer sur leurs espaces des pratiques plus durables et responsables portées directement par les acteurs concernés qu'ils soient habitants, acteurs du tourisme, de l'agriculture, du secteur culturel, associatif...

Le PNR des Alpilles a pour missions :

- la protection et la gestion d'un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception ;
- l'aménagement durable du territoire ;
- le développement économique et social (dont le tourisme) ;
- l'accueil, l'éducation à l'environnement et l'information du public ;
- l'expérimentation et l'innovation

D'une superficie de plus de 50 000 ha, les 16 communes qui le composent actuellement sont : Lamanon, Eyguières, Aureille, St Martin de Crau, Mouriès, Maussane les Alpilles, Paradou, Fontvieille, Les Baux de Provence, St Etienne du Grès, Tarascon, Mas blanc des Alpilles, St Rémy de Provence, Eygalières, Orgon, Sénas.

Le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA) créé en 2007 est géré par les communes qui composent son périmètre, réunies avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône en syndicat mixte autour d'une charte. L'année 2023 verra l'entrée en vigueur d'un nouveau projet de territoire pour les 15 prochaines années ; au sein de ce projet se trouve une orientation destinée à « Créer les conditions d'une fréquentation équilibrée du territoire dans le temps et dans l'espace » et plus particulièrement une mesure visant à « Faire du Parc une destination de tourisme durable ». Au cœur de cette mesure, l'un des trois axes majeurs de développement durable de la destination est le cyclotourisme (auquel s'ajoutent l'agritourisme et le tourisme ornithologique).

L'objectif majeur de cette mesure est de « S'engager dans le développement d'un tourisme durable, valorisant les richesses naturelles, patrimoniales et humaines du territoire, ouvert à tous, permettant une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et l'espace dont les retombées profitent à l'ensemble du territoire ».

Les Eurovélos 8 « La Méditerranée à vélo » et 17 « ViaRhôna » qui parcourent les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue mettent à portée de ces territoires des milliers de cyclistes. Parmi les filières écotouristiques en devenir, le cyclotourisme fait partie des leviers de



développement identifiés, au fort potentiel d'attractivité, générateur de retombées économiques.

Pour que ces clientèles sortent des itinéraires européens et profitent de nos territoires, au bénéfice de notre économie locale, il s'agit de proposer une offre locale structurée qui s'appuie sur ces 2 grands itinéraires européens tout en veillant à ce qu'elle soit complète et attractive.

Développer cette itinérance douce est une ambition clairement affichée par le Parc des Alpilles dans le cadre de sa charte ; ainsi, au cœur de la mesure 2.3.3 « *Faire du Parc une destination de tourisme durable* », on retrouve l'axe suivant : « *Proposer une offre cyclotouristique cohérente* ». Le développement de cette offre passe, entre autre, par :

- Compléter l'offre d'itinéraires cyclos en lien avec les boucles et itinéraires existants, les axes vélos structurants et les itinéraires cyclistes quotidiens,
- Connecter les itinéraires entre-deux pour encourager l'itinérance douce et inciter à la découverte du Parc (...)

Le développement de l'offre cyclotouristique est primordial car il répond à de nombreux enjeux : la mobilité en général (et notamment, les mobilités douces), mais aussi la volonté d'étendre la période touristique dans le temps et la nécessité de répondre à un besoin local de loisir et de bien-être (question de santé publique), ainsi que le bénéfice économique qui y est associé, pour l'ensemble du territoire.

Outre les deux itinéraires cyclotouristiques structurant du Pays d'Arles, deux autres voies vertes sont en cours de réalisation : celle longeant la Durance (V862) et celle parcourant les Alpilles d'ouest en est, au sud (entre Fontvieille et Lamanon) dont les travaux d'aménagement par le Conseil Départemental débuteront courant 2023. A ces axes viennent s'ajouter les Boucles du 13 (proposées par le Département des Bouches-du-Rhône) et les parcours déjà réalisés et en cours de réalisation sur le territoire de Terre de Provence Agglomération.

En 2017, le Parc des Alpilles a fait réaliser une étude visant à « l'Accompagnement à la structuration de l'offre de cyclotourisme dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue ». Cette étude fut enrichie d'un schéma cyclable de principe, d'un dossier technique et d'un plan d'actions.

En 2019, le Parc des Alpilles a sollicité et obtenu une Dotation Spéciale à l'Investissement Local afin de jalonner le Tour des Alpilles à vélo, parcours itinérant desservant 15 des 16 communes de son territoire. Ce jalonnement sera effectif au 1^{er} semestre 2023, en partenariat avec les communes et EPCI du territoire.

Depuis 2021, avec le soutien du LEADER Pays d'Arles, le Parc des Alpilles s'est doté d'un Schéma d'interprétation visant à mettre en valeur le territoire au travers de sites et d'itinéraires d'interprétation des patrimoines. Certains parcours proposés sont cyclables.



MISSIONS :

Intégrée au pôle Aménagement et Développement Durable du Territoire du PNR des Alpilles, elle travaillera, sous l'autorité du Directeur, à la réalisation du projet LEADER « Cyclotourisme et Mobilités actives », sous le pilotage du chargé de mission « Tourisme et loisirs durables ».

1. Mettre en œuvre des parcours cyclistes thématiques en lien avec les fiches-actions du Schéma d'Interprétation du territoire (gastronomie, agriculture, paysages, petit patrimoine, biodiversité, langue provençale...) et en complément des boucles locales pédestre « La Routo© » ;
Au cœur de cet objectif, il y a la création de parcours (tracés et cartographie – dont conformité avec la réglementation, contact avec les agriculteurs, les sites patrimoniaux et détermination de lieux d'étapes, création de contenus – textes et photos – pour la création de topo-guides et le site *Chemins des Parcs...*) ;
2. Accompagner les communes du territoire dans la valorisation de leurs gares SNCF (pôles multimodaux, équipements à destination des cyclistes, parkings relais...) et ainsi, encourager l'usage du TER comme porte d'entrée du territoire en facilitant l'accès au train aux usagers à vélo ;
3. Poursuivre la réflexion, en lien avec les EPCI (ayant compétence propre), avec la Région au maillage territorial de l'offre de transport collectif (bus et TER) pour des lignes, périodicités, fréquences et équipements adaptés au transport des vélos ;
4. Proposer une offre de découverte « fluvestre » du territoire au départ des haltes fluviales sur le Rhône (villes-portes de Tarascon et Arles) ;
5. Déployer des actions éducatives au sein des établissements scolaires pour la découverte du territoire par le biais du vélo. Cette nouvelle proposition éducative s'intégrera dans les projets éducatifs "coups de cœur" du PNR Alpilles et associera une sensibilisation à la pratique du vélo (savoir rouler à vélo) et la découverte des Alpilles (patrimoines naturels et culturels, paysages, agricultures, problématiques de gestion du PNR Alpilles...) ;
6. Superviser la création d'un support de promotion de l'offre cyclo à l'échelle du Pays d'Arles (Terre de Provence, ACCM, CCVBA) par le biais d'une carte tourisme/loisirs ;
7. Piloter la mise en place d'une plateforme numérique, véritable portail de la pratique cyclo du Pays d'Arles, regroupant à la fois l'offre de parcours, mais aussi les équipements, hébergements et services (et notamment les prestataires de la Marque Accueil Vélo) tout en favorisant l'interaction entre usagers ;
8. Participer à l'organisation d'une manifestation annuelle autour des thématiques cyclotouristiques et de valorisation du patrimoine du Pays d'Arles (dans toutes ses composantes), vecteur de rayonnement du territoire et de la pratique cyclo au sein de celui-ci ;
9. Assurer la promotion de l'offre cyclotouristique auprès de la presse, des partenaires et des collectivités ;
10. Suivi administratif et financier du projet LEADER en lien avec le PETR du Pays d'Arles.

Le-la chargé-e de projet travaillera en transversalité avec l'équipe projet dédiée, composée des chargés de missions dont les champs d'intervention sont reliés à ses missions : Education / Patrimoine naturel / Paysage et aménagement / Communication / Tourisme / Agriculture.

Il-elle organisera des groupes de travail composés des acteurs locaux, des offices de tourisme et bureaux d'information touristiques et des communes. Il-elle animera le réseau de partenaires et organisera les réunions du comité de pilotage du projet. Il-elle sera également amené-e à se déplacer sur sites, à faire des relevés de terrain...



PROFIL :

NIVEAU ET EXPERIENCES :

- De formation supérieure type Bac + 5 en tourisme et communication, aménagement du territoire, développement local...
- Expériences réussies dans le domaine du montage de projets écotouristiques et/ou de valorisation de destinations touristiques durables

CONNAISSANCES

- Du monde du vélo (acteurs institutionnels, partenaires, professionnels...)
- Intérêt pour l'environnement et le développement durable ;
- Des missions, enjeux, organisation, fonctionnement d'un PNR et de son environnement institutionnel ;
- Des techniques généralistes dans les domaines du développement local et de la promotion touristique ;
- De la réglementation, des politiques dans ces domaines et outils de financements type LEADER ;
- Du fonctionnement des collectivités et établissements publics et de la commande publique ;
- Du territoire des Alpilles et/ou des espaces et paysages similaires

COMPETENCES :

- Animation, coordination et mobilisation des acteurs, sens de la médiation ;
- Conduite d'entretien-Analyse-Synthèse
- Expertise touristique, inventivité, créativité
- Bonnes capacités d'expression écrite et orale ;
- Maîtrise des outils de bureautique, et si possible de SIG ;
- Communication print et web, relations presse
- Maîtrise des réseaux sociaux (Facebook, Instagram...)
- Gestion de projet dont suivi de budget et de prestataires ;
- Marketing territorial, techniques de communication ;
- Sens de l'organisation, méthode, autonomie ; vision stratégique
- Aptitude au travail en équipe et en transversalité, aisance relationnelle.
- La pratique du vélo et/ou la connaissance de ce milieu serai(en)t un plus

CONDITIONS :

CDD de 18 mois à partir du 1^{er} février 2023

Temps de travail : temps complet sur la base de 35h/semaine. Déplacements et réunions possibles le week-end et en soirée selon les besoins de la mission.

Lieu de travail : Maison du Parc naturel régional des Alpilles, St Rémy-de-Provence.

Rémunération : selon grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Type de poste : Catégorie A filière technique, culturelle, ou administrative, à défaut catégorie B.

PERMIS B indispensable. Le PNR met à disposition des véhicules de service pour les missions de l'agent mais besoin parfois de véhicule personnel.

CANDIDATURE :

Envoyer CV, lettre de motivation et exemples de réalisation avant le 14 janvier 2023, par mail à contact@parc-alpilles.fr ou par courrier adressé à M. le Président, avec l'intitulé du poste en objet.

Les entretiens se dérouleront à la Maison du Parc, à St Rémy de Provence mi-décembre 2022.

Contact : Basile DUBOIS – Chargé de Mission Tourisme et Loisirs durables-

b.dubois@parc-alpilles.fr / 04 90 90 44 00 / 06 47 11 17 18